

Adhésion à l'association ORVAMAP - année 2021
ORVAMAP ASSOCIATION DE COORDINATION DES AMAP D'ORVAULT

Notre AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) respecte les principes de la charte des AMAP (<https://www.amap44.org/charte-nationale/>). Les objectifs d'une AMAP sont, entre autres, de :

- Maintenir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine
- Mettre en place une économie solidaire de proximité entre villes et campagnes
- Permettre aux *consom'acteurs* d'acheter des produits d'alimentation de qualité à un prix juste, en étant informés de leur origine et de la façon dont ils ont été produits

En étant adhérents à l'association, producteurs et *consom'acteurs* s'engagent à respecter les engagements décrits ci-dessous pour l'ensemble des contrats souscrits au cours de l'année. Ils s'engagent également à avoir pris connaissance des statuts de l'association ORVAMAP et de son règlement intérieur (disponibles sur le site Cagette.net).

Les engagements du producteur :

- Je m'engage à fournir des produits biologiques accrédités par le label « AB » aux dates spécifiées par le contrat,
- Les produits ne seront plus sous la responsabilité du producteur dès qu'ils seront apportés dans la salle de distribution.

Les engagements du *consom'acteur* :

- J'apporte un contenant adéquat pour récupérer ses produits,
- Je fais acte d'**engagement solidaire avec le producteur** par l'**avance de trésorerie et accepte de partager les risques** liés aux intempéries ou autres fléaux,
- **Quand je ne peux pas venir chercher mon produit**, je cherche quelqu'un qui soit prêt à le prendre et à émarger à ma place,
- **Si personne ne vient chercher mes produits**, et que je ne répons pas à l'éventuel appel du permanencier, alors **j'accepte que mes produits soient mis à disposition de l'équipe responsable de la distribution** à l'issue de celle-ci,
- Je m'engage à **contribuer au déchargement des produits** quand je suis présent lors de l'arrivée d'un producteur, **même si je ne suis pas de permanence**,
- J'accepte d'effectuer, durant la période du contrat, **au moins deux permanences sur le lieu de distribution** et assurerai une participation active à l'AMAP,
- Je dois **être à jour de ma cotisation annuelle** (5 euros par paiement en ligne via **HelloAsso** ou, à défaut, en espèces ou par chèque à l'ordre d'ORVAMAP).

NOM : PRENOM :

Qualité : Producteur *Consom'acteur*

Groupe AMAP : Praudière Bourg Bignon / Petit-Chantilly Date : Signature :

Les données fournies seront enregistrées. Chaque adhérent pourra demander un accès aux informations qui le concernent et pourra demander à être effacé. Une copie du bulletin pourra être remise sur simple demande.

✂-----